

● (10.10 p.m.)

Dans le passé, on n'a pas essayé de fonder les pensions et allocations sur le coût de la vie ou sur le niveau de vie actuel. Je pense que ces deux facteurs devraient être pris en considération, à l'avenir, lors de l'examen des pensions de base et des allocations du gouvernement. Dans le passé, on s'est laissé guidé par l'opportunisme politique plutôt que par des impératifs sociaux.

Prenez les pensions de vieillesse. Il n'existe pas beaucoup de rapport entre ce que perçoivent les pensionnés et ce qu'il faut pour vivre. Mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a fait remarquer, il y a quelques semaines, que près de 60 p. 100 des Canadiens de 67 ans et plus n'ont pour vivre que leur pension de vieillesse et l'allocation supplémentaire, qui s'élèvent à \$105 par mois. Un important pourcentage de Canadiens ont 67 ans et plus. Le montant de la pension de sécurité de la vieillesse plus l'allocation totalisent \$105 par mois. Il y a trois ans un comité du Conseil canadien du bien-être déclarait qu'une personne célibataire avait besoin à l'époque de \$130 par mois pour vivre. La pension qu'on verse aujourd'hui à un célibataire s'élève à \$105.

Prenons le cas des fonctionnaires retraités. En mai 1967 un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat a recommandé à l'unanimité que la pension de ces fonctionnaires soit augmentée. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a tenté à maintes reprises d'amener le gouvernement à s'occuper de cette question mais chaque fois on lui a répondu qu'elle était à l'étude, ce qui veut dire que rien de concret ne se fait.

Prenons les allocations aux anciens combattants. Dans ma propre circonscription il y a beaucoup de familles d'anciens combattants qui ont à peine de quoi vivre. Il ne s'agit pas seulement de la nourriture et du logement. Il y a des gens qui vivent bien de nos jours, les pensionnés le savent et ils sont consternés par la façon dont la hausse du coût de la vie les laisse impuissants parce qu'ils ne peuvent rien faire pour améliorer leur sort car leur niveau de vie dépend entièrement de ce que le gouvernement fédéral fait ici.

Je le répète, le critère sur lequel on se fonde pour fixer les pensions est mauvais en soi, car il est soumis à l'opportunisme politique et à des pressions de l'extérieur. D'après les chiffres du gouvernement, pendant les onze années qui se sont écoulées de 1957 à 1968, le coût des transports a monté de 19.2 p. 100, le coût du logement, de 19.3 p. 100, le

coût du vêtement de 22.8 p. 100, le coût des services médicaux de 33.3 p. 100 et le coût des aliments de 34.6 p. 100. Les pensions n'ont jamais été majorées à ce rythme.

Dans l'intérêt public et pour plus d'efficacité, le gouvernement devrait commencer par le commencement et veiller à ce qu'à l'avenir, le taux des pensions soit déterminé d'abord en fonction de ce qui est jugé nécessaire pour un niveau de vie qui convient à notre époque, quoique modeste, et, deuxièmement, en fonction du coût de la vie. On devrait établir un barème gradué: lorsque le coût de la vie augmente, le montant de la pension ou de l'allocation monterait automatiquement. Cela n'est pas prévu même pour le supplément à la pension de vieillesse, qui augmente d'un certain pourcentage, indépendamment du coût de la vie. Il faudrait chercher à aligner ces paiements sur ce qu'il en coûte pour vivre, compte tenu du niveau de vie ordinaire et de la productivité de notre pays.

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois bien que tous les membres de la Chambre partagent l'idéal que vient de proposer l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis).

Il va aussi de soi, cependant, lorsqu'on est du côté du gouvernement, qu'on ne peut pas toujours traduire son idéal et ses bonnes intentions en réalités, puisqu'il faut tout de même des ressources financières pour réaliser ces mêmes programmes. Tout comme la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a, ainsi en est-il du gouvernement de la nation. Cependant, l'honorable député admettra, je crois que si l'on ne remédie pas complètement à l'augmentation du coût de la vie, il y a tout de même certains correctifs qui s'effectuent.

La pension de sécurité de la vieillesse dont bénéficient 1,300,000 personnes s'ajuste selon l'indice des prix au consommateur, mais avec un maximum de 2 p. 100. Peut-être l'honorable député veut-il contester le 2 p. 100? Peut-être y aurait-il lieu aussi, un jour, d'apporter un correctif pour ajuster le plafond de 2 p. 100 actuellement en vigueur?

Il faut aussi convenir que puisque tous les gens ayant atteint l'âge de 65 ans en 1970 pourront bénéficier de la pension, il existe aussi par le fait même, une sorte de correctif s'appliquant aux personnes de 70 à 65 ans, augmentant le nombre des pensionnaires et